

220C3763  
FR0000124141-FS1044

22 septembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VEOLIA ENVIRONNEMENT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 septembre 2020, la société BlackRock, Inc. (55 East 52<sup>nd</sup> Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 septembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société VEOLIA ENVIRONNEMENT et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 27 929 112 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,63% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT hors et sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

<sup>2</sup> Dont (i) 12 993 ADR VEOLIA ENVIRONNEMENT, (ii) 506 498 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions VEOLIA ENVIRONNEMENT, réglés exclusivement en espèces, (iii) 24 073 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6<sup>o</sup> du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres, et (iv) 735 185 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 3 219 239 actions VEOLIA ENVIRONNEMENT pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 567 266 539 actions représentant 602 732 486 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.